

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU 21 OCTOBRE 2008
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Marchant, De Groote, Haulet, Noel, Nagant, Gribomont, Emmanuelidis, Hubert, Portion, Ercicum, Procureur, Mercken, Manset, et Chardon
Mme Henrotte

Procuration : Lorenzonetto pour Procureur

Excusés : MM. Trepagne, Steffen, Drion, Lorenzonetto, Afano et Niset
Mmes Elias, Prignon

Lieu : Dexia Bouge

Rédactrice : Sognia Angelozzi

Approbation du PV du 10 juin 2008 (et non du 20 mai 08) !
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Budget EWETA : point de la situation au 30/09/08

Ce sont essentiellement les apports des cabinets Donfut et Marcourt pour les projets « Image des ETA » et « Formation alphabétisation » qui apportent l'équilibre budgétaire avec des montants de 2 X 40.000 €

Au niveau de la trésorerie, l'EWETA sera en positif d'environ 8.000 € en fin d'année et ne devrait donc pas poser de problème de liquidité.

Pour le poste Fonds de l'Expérience Professionnelle (FEP) de 100.000 €, M. Ercicum pose la question de l'utilité, pour les ETA, d'un projet sectoriel.

Pour répondre à cette question, il est important de souligner qu'il s'agira d'une coordination assurée par l'EWETA seule et que cela n'entrave en rien le projet individuel que chaque ETA peut introduire. Les ETA demandeuses recevront donc directement les subsides auxquels chaque entreprise peut prétendre individuellement.

En clair, la plus-value du projet sectoriel introduit par l'EWETA se traduira, pour les ETA, par des objectifs :

- à la fois quantitatifs puisque l'EWETA, par sa connaissance du dossier, pourra inciter le plus d'ETA possible à introduire un projet auprès du FEP et donc conscientiser par là les ETA à la problématique des conditions de travail et organisation du travail des travailleurs de plus de 45 ans.
- à la fois qualitatifs puisque l'EWETA pourra, par sa connaissance du secteur, faire mieux adapter ces aides aux spécificités du secteur.

En plus, vu le faible temps de travail estimé pour les 2 personnes de l'EWETA sur ce projet FEP, le budget de 100.000 € espéré permettra également de couvrir en partie le coût de travail restant pour ces personnes.

Les notions de charges et produits dans la présentation du budget peuvent encore être améliorée, Monsieur Hubert prévoira à ce sujet une rencontre avec notre vérificateur aux comptes.

Appel à candidatures aux administrateurs pour l'élection comme membre du Bureau suite aux mandats soit arrivés à échéance, soit à régulariser

Mandats arrivés à échéance au 08/2008 ou à régulariser et pour lesquels ces candidats ont posé leur candidature :

- M. Procureur
- M. Niset
- M. Gribomont

- M. Haulet

Candidatures nouvelles :

- M. Drion
- M. Chardon

Les autres membres du Bureau déjà en place sont :

- M. Marchant
- M. De Groote
- M. Hubert
- M. Noel
- M. Emmanuelidis
- M. Steffen

Après quelques précisions apportées sur le nombre de personnes représentées au Bureau (la représentation des provinces est en principe limitée à 2 représentants par province mais 2 provinces, le Hainaut et Liège seraient alors en dépassement si toutes les candidatures sont acceptées) et la candidature de Guy Niset comme administrateur et de sa compatibilité avec la fonction de Directeur, le Conseil d'Administration passe au vote.

Sur le point de la compatibilité de la fonction d'administrateur et de directeur, étant donné que les statuts doivent être encore revus, il est demandé de ne pas décider aujourd'hui mais d'attendre que la situation soit clarifiée en le mentionnant dans les statuts.

Après vote, sur les 16 voix exprimées, les 6 candidats sont élus à la majorité des voix présentes et représentées.

Jours de congés complémentaires et embauches compensatoires : dernier point de la situation

Le FSEW a lancé un questionnaire à toutes les ETA afin de procéder à l'indemnisation des jours de congés donnés dans le cadre des accords du Non Marchand (CCT du 19/12/07).

Les subsides octroyé par le Fonds pour couvrir les heures non prestées pendant ces congés sont subdivisés en 3 catégories :

PERSONNEL PRODUCTION subsidié par l'AWIPH
à 6 € /heure = 45€/jour

PERSONNEL ENCADREMENT subsidié par l'AWIPH
à 9 € /heure = 67,50€/jour

AUTRE PERSONNEL (personnes sur fonds propres, subventionnées par ailleurs entre autre Maribel, AGW, Activa, APE,.....)
à 15 € /heure = 112,50€/jour

Pour la création d'emplois compensatoires parallèlement aux jours de congés octroyés, ceux-ci ont été intégré directement dans le nouvel arrêté du gouvernement wallon du 12 juin 2008 modifiant l'AGW du 7/11/02.

Investissements ETA : dernier point de la situation

Lors des dernières rencontres du groupe de travail infra - ETA, un accord avait été trouvé sur tous les points du nouveau système investissements pour les ETA.

La proposition du nouveau système est passée au CEFE mais a été retirée par le Bureau avant de passer au CG de l'AWIPH du mois de septembre. Certains membres du Bureau ayant remis en cause le principe de l'enveloppe garantie dans le temps au secteur des ETA.

Dès lors, à la demande de l'EWETA, le Cabinet convoque à nouveau toutes les parties le 4 novembre prochain à 9h30 au Cabinet du ministre Donfut afin de réexaminer la proposition et de permettre qu'elle passe à nouveau aux CEFE et CG de l'AWIPH et de faire en sorte que si la mesure passe, elle puisse être appliquée avec effet au 1er janvier 2009 comme souhaité unanimement par les membres de l'EWETA lors d'une précédente Assemblée générale.

Certains administrateurs demandent que tous les membres soient plus sensibilisés, en plus des procès-verbaux, à chaque décision comme celle-ci prise par eux afin d'éviter des prises de position isolée d'ETA.

Fonds Mariel social : règles à avaliser pour l'élaboration d'une réserve de recrutement

Il s'agit d'une proposition du Fonds Maribel social pour mettre en place des critères de sélection en cas de subvention d'emplois Maribel supplémentaire.

Après examen du formulaire du Fonds Maribel social, le CA pose comme condition prioritaire d'avoir épuisé tout son quota AWIPH avant d'accorder une subvention.

Ensuite parmi les propositions faites par le Fonds Maribel, le CA retient :

- le système de calcul de ratio : calculer le nombre de maribel reçu par rapport au total des travailleurs pour ensuite faire un ratio par entreprise.
 - Le système de calcul de ratio entre le quota production et cadre mais à condition que le seuil finançable par l'AWIPH soit respecté et à condition également de prendre en compte les petites structures
-

Divers

- Désignation des postes de directeur et de directrice adjointe

Il est soumis à l'approbation du CA la désignation aux postes de directeur et directrice adjointe, respectivement, Guy Niset et Sognia Angelozzi avec effet rétroactif à la date de l'AG statutaire du 27 juin 2008.

Le CA accepte à l'unanimité la nomination à ces postes avec effet au 27 juin 2008 et décide que de par ces fonctions, Guy Niset et Sognia Angelozzi soient invités permanents aux réunions de Bureau, CA et AG de l'EWETA.

- Info de Hugues Procureur

M. Procureur informe du changement de nom de son ETA à partir du 1er novembre 08, NEKTO au lieu de Reine Fabiola.

- Rencontre avec l'Administratrice générale de l'AWIPH, Alice Baudine

Cette démarche de l'EWETA se situe dans le cadre d'une première rencontre conviviale dans l'objectif d'établir une future collaboration avec l'AWIPH qui soit réciproquement constructive. L'objectif sera de faire passer une image dynamique de notre secteur.

Le secrétariat a choisi à cette occasion de faire visiter à Mme Baudine, une ETA, le Village 1.

Après une présentation de l'EWETA et des ETA, les thèmes que le Bureau a choisi d'aborder avec l'Administratrice générale sont les suivants :

- croissance et maintien de l'emploi dans le secteur malgré les contraintes de quotas
- détermination d'une politique à plus long terme pour la prise en compte des personnes les plus lourdement handicapées en décrochage
- impact de la crise économique pour notre secteur, capacité du secteur à anticiper une baisse de croissance et mise en place au sein de l'EWETA d'une cellule d'étude permanente

- détermination d'une politique d'investissements plus responsable telle que la proposition en discussion avec l'AWIPH et le cabinet
 - la formation des travailleurs en ETA
- Information sur les dates de formations annoncées par les OS dans le cadre du FSEW

Lors de la réunion du FSEW du 1er octobre, les OS ont demandé un appui de l'EWETA pour relayer, auprès des ETA, les dates de formations organisées par leur organisation respective, CSC et FGTB.

Cette demande étant soumise au CA, celui-ci décide unanimement qu'il n'est pas nécessaire que l'EWETA joue ce rôle de relais, le CA estime qu'une annonce dans les temps faites par les dites OS doit suffire à donner l'info aux ETA.

- Application de la suppression du jour de carence dans le secteur

La question s'est révélée lors d'une formation organisée par l'EWETA dans le secteur. Il est apparu pour les ETA présentes à cette formation, qu'elles appliquent différemment la CCT en vigueur dans le secteur.

Sognia Angelozzi informe que cette question a été posée par ce formateur au secrétariat et dès lors le secrétariat a interrogé le président de la CP à ce propos, la réponse est en attente.

Fait à Couillet, le 31 octobre 2008,
S.Emmanuelidis, Président
P. DE GROOTE, Secrétaire
S. ANGELOZZI, Directrice adjointe

[retour au sommaire des PV](#)